



APIPAQ

Mission Locale de Marseille

**NOTE DE RESTITUTION FINALE
DU PORTEUR DE PROJET**

Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative
Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse
95 avenue de France – 75650 Paris cedex 13
www.jeunes.gouv.fr/experimentation-jeunesse



INTRODUCTION

Ce projet a été financé par le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse dans le cadre de l'appel à projets n° 359 AP1 lancé en avril 2009 par le Ministère chargé de la jeunesse.

Le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse est destiné à favoriser la réussite scolaire des élèves et améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de moins de vingt-cinq ans. Il a pour ambition de tester de nouvelles politiques de jeunesse grâce à la méthodologie de l'expérimentation sociale. A cette fin, il impulse et soutient des initiatives innovantes, sur différents territoires et selon des modalités variables et rigoureusement évaluées. Les conclusions des évaluations externes guideront les réflexions nationales et locales sur de possibles généralisations ou extensions de dispositifs à d'autres territoires.

Le contenu de cette note n'engage que ses auteurs, et ne saurait en aucun cas engager le Ministère.

Ministère de l'éducation nationale de la jeunesse et de la vie associative
Secrétariat d'État chargé de la jeunesse et de la vie associative
Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

Mission d'animation du Fonds d'expérimentations pour la jeunesse
95, avenue de France 75 650 Paris Cedex 13
Téléphone : 01 40 45 93 22
<http://www.experimentationsociale.fr>

Pour plus d'informations sur l'évaluation du projet, vous pouvez consulter sur le site www.experimentationsociale.fr le rapport d'évaluation remis au FEJ par l'évaluateur du projet.



FICHE SYNTHÉTIQUE DU PROJET

THEMATIQUE Numéro du projet AP1 - 359
LE DISPOSITIF EXPERIMENTE
Titre : APIPAQ
Objectifs initiaux : Accompagner les jeunes décrocheurs vers un itinéraire personnalisé d'accès à la qualification, développer l'efficacité de la coopération entre les partenaires du territoire, faciliter le passage d'une structure à une autre sans discontinuité et réduire les sorties sans qualification du système scolaire.
Public(s) cible(s) : 500 jeunes repérés. Parmi les 250 jeunes du groupe Test, 150 d'entre eux intégreront les plates formes.
Descriptif synthétique du dispositif expérimenté Mise en place des plates formes, repérage, entrée et accompagnement par les plates formes
Territoire(s) d'expérimentation : Marseille
Valeur ajoutée du dispositif expérimenté : Les plates formes sont des lieux de transition hors des murs de l'école. Principe de pédagogie de la réussite, individualisation des parcours et mobilisation des partenaires
Partenaires techniques opérationnels : (1) Partenaires initialement indiqués dans le projet : MGI EN, CIO, ADDAP 13, PJJ, Réseau Papej, UNISCITE, ACTEL, E2C, Maison de l'Apprenti, Cité des Métiers. (2) Partenaires effectifs de l'expérimentation : tous
Partenaires financiers (avec montant): Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse : 261 585€ Fondation Caisse d'Epargne : 20 000€
Durée de l'expérimentation (1) Durée initiale : 25 mois (2) Durée effective : 25 mois
LE PORTEUR DU PROJET
Nom de la structure : Mission Locale de Marseille Type de structure : Association
L'ÉVALUATEUR DU PROJET
Nom de la structure : Cereq Type de structure : Structure publique



PLAN DE LA NOTE DE RESTITUTION

Introduction :

Le décrochage scolaire est un phénomène complexe, mettant en jeu une multiplicité de causes et dépassant le cadre purement scolaire. Il est le résultat de différents facteurs entrant en interaction : le rapport à l'école, aux apprentissages, la relation aux enseignants, la sociabilité familiale et l'estime de soi. La lutte contre le décrochage scolaire a été qualifiée de priorité nationale par le Président de la République en septembre 2009.

En région Provence Alpes Côte d'Azur, une convention régionale de coopération entre l'Association Régionale des Missions Locales et les Rectorats d'Aix-Marseille et de Nice a été signée en 2009 et a permis de rapprocher les deux réseaux pour mieux coopérer sur le repérage et le suivi des jeunes décrocheurs.

L'originalité de cette expérimentation sociale visait à combiner la nature du partenariat institutionnel et la formule d'accompagnement personnalisé des jeunes « décrocheurs ». La mise en place « hors les murs de l'école » de trois plates-formes d'écoute, d'accueil et d'accompagnement vers la qualification pour les jeunes décrocheurs sur la ville de Marseille a été l'offre de service originale qui n'existait pas dans le droit commun.

Cette action visait à permettre de conforter la mission de l'école tout en démontrant que les lieux d'apprentissage existent hors des établissements scolaires. Elle remettait en cohérence les interventions des différentes structures et donnait du sens au parcours du jeune dans et hors de l'école. Cette interface entre l'école et le lieu de vie consistait à sécuriser le parcours du jeune. Elle permettait de mettre en œuvre rapidement des solutions au décrochage, d'assurer une continuité du parcours du jeune. Elle évite l'éloignement de toutes structures sociales et la rupture brutale. Le jeune est maintenu dans une dynamique de relations, de rythmes, d'activités.

L'expérimentation s'est déroulée de septembre 2009 à décembre 2011 à Marseille.

I. Rappel des objectifs et du public visé par l'expérimentation

A. Objectifs de l'expérimentation

APIPAQ avait pour objectifs

- d'accompagner les jeunes, en dehors de l'institution scolaire et en lien avec elle vers un projet de qualification correspondant à leurs potentialités par des mesures d'insertion ou de qualification adaptées. Le parcours vers la qualification se réalisera par un maintien ou un retour en établissement scolaire, par l'accès à une formation du Programme Régional de Formation, ou par la signature d'un contrat en alternance de type apprentissage ou professionnalisation
- de développer l'efficacité de la coopération entre les partenaires du territoire autour d'un outil commun. Il s'agira de repérer de manière plus réactive et systématique, d'accompagner et connaître quantitativement et qualitativement les jeunes décrocheurs.
- de réduire fortement les sorties du système éducatif sans qualification en agissant selon trois axes :

1. aider le jeune à faire évoluer sa représentation du système scolaire en donnant ou redonnant du sens aux apprentissages
2. amener le jeune à se responsabiliser et à se structurer, étape essentielle dans la transformation de la perception qu'il a de lui-même
3. permettre au jeune en situation difficile de relancer un processus de réussite.

B. Public visé et bénéficiaires de l'expérimentation (analyse quantitative et qualitative)

150 jeunes marseillais sans qualification selon la définition suivante du décrochage : rupture scolaire datant de moins de douze mois ou scolarisation avec absences récentes répétées. Plus précisément, nous distinguons trois caractéristiques de ce public cible :

- Encore scolarisés mais dans l'incapacité de suivre les enseignements de façon continue.
- Déscolarisés mais toujours inscrits dans un établissement scolaire.
- Non réinscrits pour l'année scolaire en cours

2. Bénéficiaires directs : correspondant au public visé.

2.1. Statistiques descriptives

Annexe 1

	Bénéficiaires prévus pour toute la durée de l'expérimentation	Bénéficiaires entrés l'année 1	Bénéficiaires entrés l'année 2	Bénéficiaires entrés l'année 3	Bénéficiaires entrés pendant toute la durée de l'expérimentation
Nombre de bénéficiaires directement touchés par l'action					
Jeunes	150	16	151	0	167
Adultes	0	0	0	0	0
Nombre total de bénéficiaires	150	16	151	0	167
Nombre d'abandons ou exclusions			17		
	Bénéficiaires prévus pour toute la durée de l'expérimentation	Bénéficiaires entrés pendant toute la durée de l'expérimentation			
Nombre de bénéficiaires directement touchés par l'action à l'entrée du dispositif, par caractéristiques					
1. Jeunes					
Âge					
Moins de 6 ans					
6-10 ans					
10-16 ans					

16-18 ans		108
18-25 ans		59
Autres : (préciser)		
Autres : (préciser)		
Situation		
Elèves en pré-élémentaire		
Elèves en élémentaire		
Collégiens		19
Lycéens en LEGT		4
Lycéens en lycée professionnel		136
Jeunes apprentis en CFA		3
Étudiants du supérieur		
Demandeurs d'emploi		
Actifs occupés		
Autres : EREA, CNED, CREQS		5
Autres : (préciser)		
Niveau de formation		
Infra V		23
Niveau V		144
Niveau IV		
Niveau III		
Niveau III		
Niveau I		
Sexe		
Filles		84
Garçons		83
2. Adultes		
Qualité		
Parents		
Enseignants		
Conseillers d'orientation-psychologues		
Conseillers principaux d'éducation		
Conseillers d'insertion professionnelle		
Animateurs		
Éducateurs spécialisés		
Autres : (préciser)		
Autres : (préciser)		

	Prévision initiale	Réalisati on
Autre information concernant les bénéficiaires directement touchés par l'action à l'entrée du dispositif		
1. Les jeunes bénéficiaires sont-ils inscrits et suivis par la mission locale (ML) ?		
Oui, tous les bénéficiaires directs sont inscrits et suivis par la ML	Oui, une partie des bénéficiaires directs est inscrite et suivie par la ML	Oui, une partie des bénéficiaires directs est inscrite et suivie
Oui, une partie des bénéficiaires directs est inscrite et suivie par la ML		
Non, aucun bénéficiaire direct n'est inscrit et suivi par la ML		

		par la ML
Echelle et territoire d'intervention de l'action mise en place		
1. L'action que vous menez dans le cadre de cette expérimentation est-elle à l'échelle :		
Communale (une ou plusieurs communes dans un même département) Départementale (un ou plusieurs départements dans une même région) Régionale (une seule région) Inter-régionale (2 et 3 régions) Nationale (plus de 3 régions) ?	Communale	Communale
2. Votre territoire d'intervention inclut-il des quartiers "politique de la ville" ?		
Oui, la totalité de mon territoire d'intervention est en quartiers politique de la ville Oui, une partie de mon territoire d'intervention est en quartiers politique de la ville Non, mon territoire d'intervention n'inclut pas de quartiers politique de la ville	Oui, une partie de mon territoire	Oui, une partie de mon territoire

Remarques
Nature des abandons : 1 maternité, 2 maladies, 7 déménagements, 3 incarcérations et 4 perdus de vue.

2.2. Analyse qualitative

Le comité de pilotage a échangé dans un premier temps sur les caractéristiques du public visé « jeune en rupture scolaire » ou « décrocheur ». Un certain nombre de caractéristiques déterminantes ont fixé des critères d'accès au dispositif :

- Encore scolarisés en lycées
- Déscolarisés mais toujours inscrits dans un établissement
- Non réinscrits pour l'année en cours

Ce dispositif a choisi de viser les jeunes en rupture scolaire des lycées professionnels. On observe :

- Les difficultés repérées sont d'ordre multifactoriel (familial, social, économique, scolaire, comportemental...)
- Les ruptures dans les parcours se situent, pour une partie, au moment de la transition entre l'école obligatoire et l'enseignement post obligatoire ou au cours des deux premières années du lycée professionnel.
- La quasi-totalité des jeunes n'ont pas d'expérience d'emploi. L'accès de ces jeunes au monde professionnel est très restreint y compris sur des jobs saisonniers ou ponctuels.
- Le réseau institutionnel n'est pas (ou pas entièrement) connu par eux.

Les aptitudes et les motivations des jeunes diffèrent. L'accompagnement et les mesures offerts au cours des phases du dispositif devront pouvoir s'adapter aux situations individuelles. Il est indispensable d'envisager des moyens intermédiaires pour développer l'autonomie des jeunes à chaque étape du parcours. Un contrat d'engagement visant à formaliser l'adhésion et l'engagement des jeunes est signé et marque le début effectif du parcours. Pour une partie des jeunes, la prise en charge peut être assez lourde selon la durée de rupture et le cumul des problématiques présentées. L'insertion dans une formation devient plus ardue et exige un soutien d'envergure.

3. Bénéficiaires indirects

Les familles sont de fait actrices dans ce dispositif. Chaque fois que la rencontre avec la famille semble opportune alors les parents sont associés au dispositif. Des rencontres leur permettent d'échanger avec d'autres et de débloquer certaines incompréhensions avec leurs enfants. Les parents se sentent à la fois soutenu mais aussi reconnu dans leur rôle de « coéducateurs ».

II. Déroulement de l'expérimentation

A. Actions mises en œuvre

La qualification professionnelle comme un objectif

La qualification est ici reconnue comme une valeur clé qui permet de parvenir progressivement à une reconnaissance personnelle et sociale. Elle ne se réduit pas au seul stade de l'obtention d'une certification mais participe de l'élaboration d'un projet, elle est donc un processus dynamique, une démarche lente et progressive de construction. Cette approche du « projet » permet de montrer le potentiel d'évolution et de développement, fait de va-et-vient constants entre des périodes d'élaboration, de construction et de réalisation de plans d'actions, et des moments de réflexion, d'analyse et de remise en question. Le diplôme vient clore ce processus structurant, qui doit comprendre au préalable plusieurs étapes d'acquisition et de validation des compétences scolaires, sociales et professionnelles.

La qualification comme processus

Entendue comme un processus, la qualification des jeunes réclame des étapes qui seront définies individuellement afin de déterminer les besoins en termes de suivi des jeunes dans un parcours qualifiant :

- Repérage au niveau local de l'ensemble de l'offre de formation (Plan Régional de Formation, Etablissements Scolaires, Centre de Formation d'Apprenti, Contrat de Professionnalisation, la Direccte, Pole Emploi...)
- Analyse et mobilisation des ressources de base (entretien et évaluation, accompagnement socio-éducatif, stages, job encadré, chantier éducatif, service civique)
- Reconnaissance des acquis personnels et scolaires
- Elaboration de projet (orientation, stage, remise à niveau, etc.)
- Recherche de places de formation (aide au placement, stage)
- Entrée en formation et suivi de la formation (encadrement individuel de la formation professionnelle)

Dans cette chronologie allant du « repérage à la certification » plusieurs jeunes évolueront de façon itérative au sein d'un tel dispositif. Il est dès lors capital que des « ponts » soient établis entre les

institutions afin que les ruptures dans le processus soient réduites au minimum possible et que les interruptions de parcours soient utilisées pour conforter les prés requis indispensables à la réussite du parcours. La certification marque le stade final de la qualification, telle qu'on l'a défi nie précédemment.

Un dispositif interinstitutionnel autour du processus vers la qualification

La qualification du jeune constitue un objectif prioritaire et commun, elle relève de la responsabilité partagée de la Mission Locale et de l'Education Nationale et au-delà de l'ensemble des partenaires. Entendue comme un processus, l'accès à la qualification implique l'intervention de plusieurs professionnels ainsi que le recours à des prestations de divers ordres. Les organismes impliqués agissent dans des cadres distincts avec des missions qui leur sont propres. Afin de dépasser cet obstacle, de clarifier les rôles respectifs des acteurs, de décloisonner l'aide fournie et d'instaurer des relais concrets au niveau du suivi individuel, le réseau de partenaires s'organise en deux collectif, le comité de pilotage et le comité de suivi.

Le dispositif APIPAQ, s'appuie sur un comité de pilotage, composée de représentants de chaque structure impliquée, dont la principale fonction est d'assurer la coordination et de garantir la continuité de l'aide dans le cadre des étapes du parcours du jeune. Il est chargé de surveiller et d'évaluer les actions menées en vérifiant la pertinence de l'action au regard des objectifs. Il capitalise les acquis du dispositif. Il constitue l'interlocuteur de référence dans la conduite du dispositif et se réunit une fois par trimestre.

Le comité de suivi est composé des représentants de l'éducation nationale, de la mission locale et du référent de Sigma Formation. Il se réunit deux fois par mois pour vérifier l'avancement des parcours des jeunes, pour apporter toutes informations utiles et assurer la réponse aux besoins en fonction des missions respectives de chacun. Il étudie les caractéristiques du parcours du jeune, il participe à la construction d'un itinéraire et enfin il valide le projet et facilite sa mise en œuvre.

Un tel réseau n'est envisageable que si l'on élabore des outils de suivi et des instruments contractuels. Ainsi, le groupe propose :

- une convention de partenariat sur laquelle chaque structure partenaire s'engage,
- un livret de suivi du jeune partagé entre la mission locale, l'éducation nationale et Sigma Formation
- des outils de suivi et d'évaluation du parcours du jeune

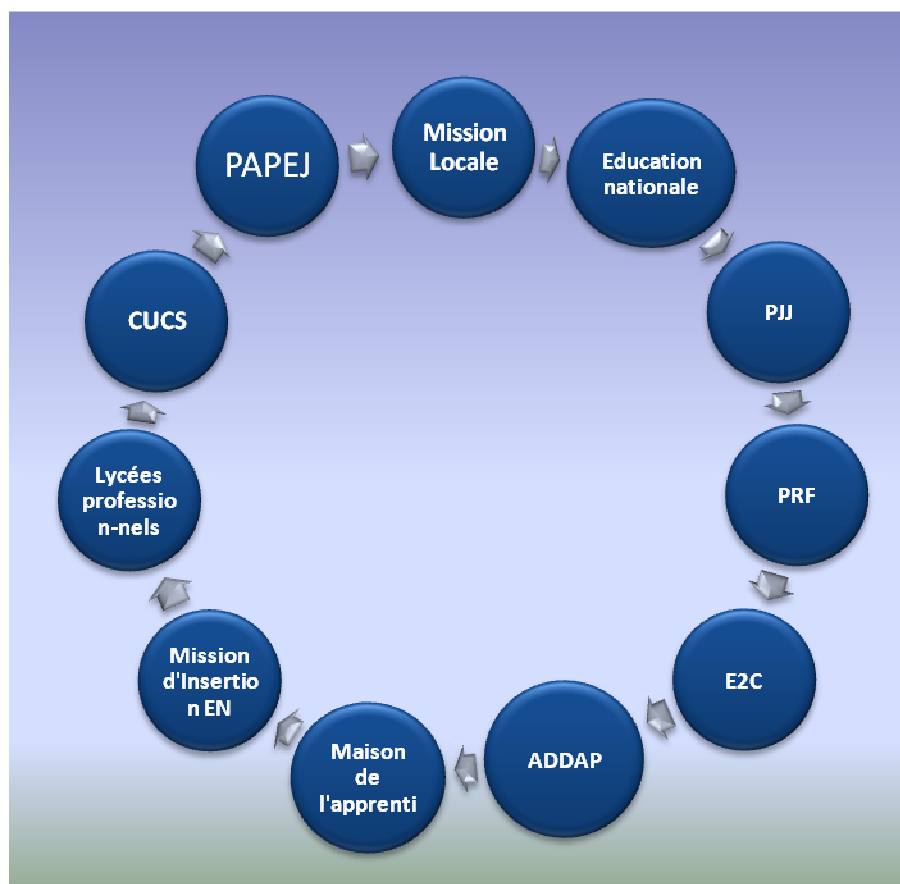
Annexe 2

Numéro du projet	AP1 359								
	Description synthétique de chaque action	Spécifique au caractère expérimental du projet (oui/non)	Durée en mois	Ressources humaines mobilisées			Ressources matérielles mobilisées		
				Effectifs	ETP	Type de personnel concerné (qualifications)	Achats	Prestations de services	Autre (préciser)
1. Préparation du projet	<i>Septembre à décembre 2009</i>								
Action n°1	pilotage expérimentation/évaluation	oui	4 mois	3	4	le porteur + le prestataire Sigma + le correspondant MGI + l'évaluateur			
Action n°2	Mise en place de la gouvernance et du suivi	oui		3					
Action n°3	phasage de l'expérimentation et calendrier	oui		5					
Action n°4	mobilisation des acteurs du repérage	oui		4					
Action n°5	mise en place des plates formes	oui	2 mois	2	2	formateurs	ordinateurs, frais de logistique, locations ...	prof. video	
Action n°6	tenue des comités de pilotage	oui	4 X 3 heures	10		cf membres du comité de pilotage			
Action n°7	comités de suivi	oui	4 X 3h X 11 mois	5	5	3 formateurs 1 correspondant MGI et 1 conseiller ML			
2. Lancement de l'expérimentation	<i>Janvier à décembre 2010</i>								
Action n°1	repérage au fil de l'eau	oui	6 mois	1	1				
Action n°2	conventionnement des partenariats	oui		1	1	Porteur			
Action n°3	installation de la troisième plate forme	oui	1 mois	1		formateur	location de locaux		
Action n°4	pilotage de l'expérimentation	oui	12 mois	1	0,5				
Action n°5	tenue des comités de pilotage	oui	5 X 3 heures	10		cf membres du comité de pilotage			

n°6	Action	mise en place et conduite des ateliers	oui		3	3	formateurs	intervenants extérieurs		
n°7	Action	comités de suivi	oui	4 X 3h X 11 mois	5		1 formateur, 1 correspondant MGI et 1 conseiller ML			
n°8	Action	séminaire expérimentation sociale DGCS	oui	1 jour	2	2	le porteur + le prestataire Sigma			
n°9	Action	atelier national FEJ à PARIS	oui	1 jour	4	4	2 ML + 1 prestataire + 1 évaluateur			
3. Achèvement de l'expérimentation		<i>Janvier à décembre 2011</i>								
n°1	Action	conduite des ateliers	oui	ponctuel	1	1	formateur			
n°2	Action	comités de suivi	oui				3 formateurs 1 correspondant MGI et 1 ML			
n°3	Action	rencontres des professionnels	oui	ponctuel	1	1	formateur			
n°4	Action	atelier national FEJ à PARIS	oui	1 jour	3	3	1 porteur + 1 prestataire + 1 évaluateur			
n°5	Action	rencontres interrégionales à ROUEN	oui	1 jour	1	1	Porteur			
n°6	Action	colloque internat. du décrochage le Havre	oui	1 jour	1	1	Porteur			
n°7	Action	tenue des comités de pilotage	oui	4 X 3 heures	10		cf membres du comité de pilotage			

B. Partenariats

1. Partenaires opérationnels



La structure partenaire	Rôle dans l'expérimentation
<p>La Mission Générale d'Insertion de l'Education Nationale offre aux jeunes de plus de 16 ans sans solution immédiate de poursuites d'études ou d'insertion professionnelle des formations adaptées. La MGI tient une place essentielle dans la prévention des sorties sans qualification. Son action se situe en amont et en aval de la rupture de formation.</p> <p>En amont, elle prévient les ruptures de formation en anticipant sur les causes de sortie sans qualification des élèves de moins de 16 ans. En aval, elle repère les jeunes qui sont sortis depuis moins d'un an avant l'obtention d'un premier niveau de formation, les accueille, les remobilise dans une dynamique de formation et prépare les bases d'une qualification.</p>	<p>Dans le dispositif la MGIEN intervient à la fois dans la phase de repérage et celle de l'accompagnement. Elle oriente le jeune vers le dispositif APIPAQ sur proposition de l'observatoire de prévention des ruptures scolaires</p> <p>Sur la phase d'accompagnement la Mission d'Insertion participe au comité de suivi, elle apporte les éléments connus du vécu scolaire et les causes du décrochage. Elle propose des itinéraires d'accès à la qualification au sein des établissements scolaires à l'issue du travail sur le projet du jeune.</p>
<p>Les Points d'Accompagnement Prioritaires Emploi Jeunes, s'adressent aux jeunes de 16 à 25 ans qui ont quitté l'école ou les dispositifs de formation sans qualification et qui se retrouvent seuls, sans bagage suffisant et sans guide pour s'insérer socialement et professionnellement.</p> <p>L'animateur PAPEJ a pour mission d'être le référent du jeune. Il travaille en lien avec tous les acteurs du territoire et tous les partenaires</p> <p>dans les domaines de l'emploi, principalement la Mission Locale qui est présente sur la plupart des PAPEJ. Et aussi du logement, de la santé... pour lui permettre de réussir son projet de vie.</p>	<p>Les PAPEJ interviennent dans la phase de repérage. Présent sur les lieux de vie des jeunes ils peuvent rejoindre des jeunes éloignés de toutes les institutions. Ils mettent les jeunes en lien avec la Mission Locale pour qu'ils intègrent le dispositif.</p>
<p>PJJ : Au quotidien, les professionnels de la Protection judiciaire de la Jeunesse mènent des actions d'éducation, d'insertion sociale, scolaire et professionnelle au bénéfice des jeunes sous mandat judiciaire, pénal ou civil, et de leur famille.</p>	<p>Les éducateurs accompagnant les jeunes qui relèvent de la PJJ, sont présents auprès d'eux tout au long de leur parcours sur le dispositif. Ils accompagnent le jeune pour la première rencontre avec le référent de Sigma Formation et maintiennent leur soutien tout au long de l'itinéraire du jeune.</p>

<p>Ecole de la Deuxième Chance Son objectif est d'assurer, par l'éducation et la formation, l'insertion professionnelle et sociale de jeunes de 18 à 25 ans, sortis du système scolaire depuis au moins un an, sans diplôme ni qualification.</p>	<p>Les jeunes qui dans leur projet identifient un besoin de se réappropriés des savoirs de bases pour accéder à une formation qualifiante peuvent s'inscrire sur une formation de l'école de la deuxième chance. Après une période d'intégration le jeune s'engage sur un parcours de formation pour acquérir un socle de compétences (français communication, mathématiques (calcul et raisonnement), bureautique).</p>
<p>CUCS Contrat Urbain de Cohésion Sociale est le cadre de mise en œuvre du projet de développement social et urbain en faveur des habitants de quartiers en difficulté reconnus comme prioritaires. Il comporte : un projet urbain de cohésion sociale, des programmes d'actions pluriannuels déclinant ce projet sur des champs et des quartiers prioritaires, des modalités de mise en œuvre, d'évaluation, de suivi et d'adaptation du projet urbain de cohésion sociale et des programmes d'action.</p>	<p>Le CUCS de Marseille vient abonder le financement de la plateforme Nord.</p> <p>Des actions des programmes pluriannuels sont utilisées pour faciliter la construction du projet du jeune. Des jeunes ont pu ainsi découvrir le milieu maritime et s'initier au maniement d'un voilier.</p>
<p>Maison de l'apprenti Permettre l'insertion sociale par une approche globale du jeune, et en prenant en compte l'environnement dans lequel il évolue Redonner des repères positifs humains et environnementaux Permettre l'accès aux dispositifs de Droit Commun Faciliter l'accès à la qualification, à l'emploi Restaurer et maintenir les liens familiaux</p>	<p>Plusieurs jeunes pu s'initier aux gestes professionnels en participant à différents ateliers Un atelier Mécanique Un atelier Menuiserie Un atelier Bâtiment Un atelier Espaces Verts Soutenir les jeunes pour les aider à rester dans le circuit scolaire Favoriser la continuité des parcours scolaires en lien avec le professionnel</p>

2. Partenaires financiers

Financements	Part de ces financements dans le budget total de l'expérimentation (hors évaluation) en %
Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse	54,19 %
Cofinancements extérieurs à la structure	4,48 %
Autofinancement	41,33 %

Le seul partenaire financier cofinancier de notre expérimentation (Fondation Caisse d'Epargne) ne nous a pas indiqué à ce jour s'il souhaitait continuer à financer ce projet, par contre, il est disposé à organiser la restitution des résultats et de l'évaluation de notre expérimentation en lien avec le Comité de Pilotage dans le courant du 1^{er} semestre 2012.

Le financement d'APIPAQ par le FEJ a été un frein à une possibilité de cofinancement par le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur. En effet, APIPAQ venait faire « concurrence » à une action expérimentale conduite depuis quelques années et cofinancée par la région PACA en direction des jeunes décrocheurs.

Nous avons déposés deux demandes de subvention auprès de la Politique de la Ville mais sans succès et avec le même motif que le Conseil Régional PACA puisque cet organisme cofinçait également l'action expérimentale adhoc.

C. Pilotage de l'expérimentation

Composition :

MGIEN Marseille	Service de l'Education Nationale
Fondation Caisse d'Epargne	Cofinancier
Savoir Pour Réussir	Association
CEREQ	Evaluateur
SIGMA FORMATION	Prestataire de l'expérimentation
Politique de la Ville	Service du CUCS
DIRRECTE 13	Etat
Conseil Régional PACA	Région
Mission Locale de Marseille	Porteur

Fréquence :

3 Comités de Pilotage en 2009

5 Comités de Pilotage en 2010

4 Comités de pilotage en 2011

Les séances des Comités de Pilotage de l'expérimentation d'APIPAQ portaient exclusivement sur :

- la régulation de la mise en œuvre de l'expérimentation,
- l'examen des étapes de parcours des jeunes concernés par l'expérimentation,
- les résultats intermédiaires de l'évaluation par le Céreq,
- la situation financière
- l'échange d'informations et de questions diverses

L'outil principal utilisé lors des séances des Comités de Pilotage était le tableau de bord de suivi des étapes de parcours des jeunes engagés dans APIPAQ qui comprenait :

- l'état de situation détaillé du parcours de chaque jeune
- le nombre de sorties positives

- une synthèse qualitative

Nous n'avons pas eu d'échange avec d'autres expérimentateurs bénéficiant d'un financement FEJ, hormis à l'occasion des ateliers nationaux organisés par le FEJ.

III. Enseignements généraux de l'expérimentation

A. Analyse du dispositif expérimenté

METHODE

Une plateforme d'accompagnement du jeune et de coordination du réseau de partenaires

- Accueillir et mobiliser le jeune
- Accompagner et suivre le jeune sur un parcours vers la qualification
- Optimiser le fonctionnement du réseau de partenaires sur le parcours du jeune

Un référent unique qui accompagne le jeune pendant un an.

PHASAGE DE L'ACTION

Phase 1 – Repérage

- Construire un réseau de partenaire en lien avec les jeunes et en particulier les plus éloignés des structures institutionnelles ;
- Pour construire ce réseau, les partenaires sont rencontrés au préalable pour présenter les objectifs du dispositif et l'articulation des missions de chacun.
- Le référent APIPAQ restera en lien avec la structure à l'origine du repérage car le jeune a un lien naturel avec cette structure qu'il a rencontré sur son lieu de vie.

Phase 2 - Adhésion

Cette phase a deux objectifs, d'une part mobiliser le jeune sur une démarche active et d'autre part évaluer les besoins du jeune pour accéder à une qualification. Cette phase peut se dérouler sur une période de un à trois mois. A l'issue de cette phase le jeune aura donné un sens à son engagement sur le dispositif.

- Accueil personnalisé du jeune, vérification de l'admissibilité au regard des critères
- Expression des causes de la rupture scolaire du point de vue du jeune
- Validation de l'inscription par le comité de suivi
- Bilan scolaire et personnel
- Entretien individuel avec le référent
- Participation du jeune aux ateliers vidéo, sport, culture, informatique
- Validation du brevet de secourisme et du certificat de navigation internet
- A l'issue de cette phase un itinéraire construit à partir des besoins est contractualisé avec le jeune (signature du contrat)

Phase 3 – L’accompagnement

- L’accompagnement est réalisé par un référent unique sur le parcours du jeune. Cet accompagnement s’inscrit dans la globalité environnementale du jeune. (projet personnel et professionnel, santé, logement, famille)
- Le jeune est présent sur le dispositif pendant au maximum un an.
- Le jeune se voit proposer des périodes plus ou moins longues sur différents dispositifs en fonction de ses besoins (remise à niveau, travail sur l’orientation, immersion en entreprise, découverte des métiers, pré qualification, formation qualifiante, recherche d’un contrat en alternance...)

Etablir et proposer un modèle reproductible

Planification des étapes de mise en œuvre du dispositif	Méthodes pédagogiques	Élaboration et formalisation d’outils pédagogiques	Indicateurs d’évaluation
<p>Définition des publics et des objectifs avec les partenaires fondateurs</p> <p>Recherche des partenariats complémentaires</p> <p>Méthode de repérage des jeunes</p> <p>Méthodes d’adhésion et d’accompagnement du jeune</p>	<p>Un référent unique pour le jeune</p> <p>Un lieu hors des murs de l’école</p> <p>Un cadre défini mais souple pour le jeune</p> <p>Un panel de proposition immédiate (les ateliers)</p> <p>Une information accessible</p> <p>Développement de l’autonomie</p> <p>Mettre du sens dans les apprentissages</p>	<p>Power point de présentation du dispositif</p> <p>Fiche de liaison</p> <p>Bilan personnel et scolaire</p> <p>Port folio du jeune</p> <p>Synthèse du parcours</p>	<p>Nombre de jeunes entrés dans le dispositif</p> <p>Nombre de jeunes accédant à un parcours qualifiant</p> <p>Nombre de rencontres partenariales</p>
Acteurs impliqués, rôle de chacun, coordination	Modalités de réalisation et fonctionnement	Identification des conditions de réussite	Gestion budgétaire
<p>Mettre en œuvre une convention de partenariat.</p> <p>Définir le niveau et la nature d’intervention de chaque partenaire.</p> <p>Définir les outils de travail en commun (la fiche du jeune qui évolue tout au long du</p>	<p>La mission locale anime le dispositif avec l’Education nationale</p> <p>Sigma formation met à disposition les 3 locaux, lieux d’accueil des jeunes. Le jeune est présent au moins 3 jours par semaine ;</p> <p>La ML convoque le</p>	<p>Ecoute des jeunes</p> <p>Créer les occasions d’expression et de débat pour les jeunes sur des questions qui les préoccupent</p> <p>Du temps pour respecter le rythme de mobilisation du jeune</p>	

<p>parcours, le livret de suivi du jeune...), les instances et leurs missions. Le comité de suivi regroupe les partenaires autour du parcours du jeune, le comité de pilotage analyse la pertinence du dispositif et sa viabilité.</p>	<p>comité de pilotage, Sigma formation convoque le comité de suivi</p>	<p>Un partenariat étroit avec les structures qui connaissent bien le jeune.</p> <p>Des partenaires dans tous les domaines de la vie du jeune (santé, logement, savoir de base, sport, parcours scolaires, formation professionnelle...)</p>	
--	--	---	--

B. Enseignements et conditions de transférabilité du dispositif

1. Public visé

Avec la mise en place du Système Interministériel d'Echanges d'Informations (SIEI) dont la première extraction remonte à mars 2011, ce dispositif étendu à la base de données des CFA et des Armées prochainement permet actuellement de repérer efficacement les jeunes sortis du système scolaire sans qualification et de croiser les informations relatives à ce public cible.

La phase de traitement des listes et de prise de contact des publics nécessite des dispositions logistiques importantes (mise à jour des listes, protocole de contact, développement des offres de service) et suppose d'agir immédiatement pour capter avec succès les jeunes concernés.

L'élargissement aux partenaires hors Service Public de l'Emploi dans les plates formes d'appui et de suivi des jeunes décrocheurs mises en place conformément à la circulaire du 9 février 2011 serait pertinent pour aider au repérage des jeunes qualifiés d'« injoignables » et de remobiliser le public cible qui refuse toute possibilité de reprendre le chemin de la qualification professionnelle.

2. Actions menées dans le cadre du dispositif testé

Phase de repérage

Objectif : Repérer et orienter le jeune sur le lieu d'accueil et de suivi tout au long de l'année.

Modalités : Une fiche de liaison permet aux différents partenaires de transmettre leurs préconisations pour le parcours du jeune. La pertinence de la candidature sera validée par l'évaluateur, le Cereq.

Phase d'adhésion

Durée : 1 mois

Objectif : Obtenir l'adhésion du jeune et construire un itinéraire en fonction de ses besoins.

Contenu : L'accueil du jeune se fait dans un processus de concertation entre Sigma Formation, le jeune et l'organisme à l'origine du repérage.

- L'accueil personnalisé, le bilan personnel et la définition d'un parcours cohérent sont les étapes qui contribuent à la réussite de la phase d'adhésion.

- Pour activer le désir d'apprendre le jeune participe à des ateliers (immersion dans des lieux de culture de la ville, du quartier, atelier vidéo, atelier prise de parole citoyenne, atelier projet, atelier sport, atelier création artistique...). Ils vivent ainsi des situations qui présentent de la nouveauté plutôt que de l'habitude, donnent l'occasion de faire des choix, conduisent à des questions plutôt qu'à des réponses.
- La validation du Certificat de Navigation Internet et du Brevet de Secourisme donne l'occasion à chaque jeune de répondre à son besoin d'agir et de réussir.

Le processus d'engagement étant amorcé, un planning est élaboré avec le jeune. A l'issue de cette phase et en fonction de l'itinéraire défini, Sigma Formation met en place le réseau de partenaires actifs pour accompagner le jeune.

Phase d'accompagnement

Durée : 11 mois maximum avec des étapes trimestrielles.

Objectif : Le jeune construit un projet vers la qualification.

Gestion de la plate-forme :

- Un correspondant pour le jeune, en lien avec les partenaires tout au long du parcours.
- Un contenu construit par la planification d'une combinaison d'actions lui permettant de dépasser ses difficultés. Le jeune élabore un parcours : ETAPS, ADDAP, Maison de l'Apprenti, SEDOP, CIO... Une convention de partenariat décrit les modalités d'intervention de chaque partenaire.
- Coordination du partenariat sur le parcours défini et évaluation des résultats.

3. Partenariats, coordination d'acteurs et gouvernance

L'expérimentation APIPAQ a contribué à la mise en œuvre de la circulaire interministérielle du 9 février 2011 sur Marseille. Le pilotage sous la forme d'une généralisation de notre expérimentation s'inspire d'une ouverture aux partenariats locaux et à la gouvernance par les porteurs principaux, à savoir l'Education Nationale, le Centre d'Information et d'Orientation et la Mission Locale. Depuis septembre 2011, quatre plates formes sont mises en places sur le bassin de Marseille. La Mission Locale de Marseille est représentée sur chaque plate forme. Elle y apporte son expérience et optimise son offre de service au regard des besoins identifiés.

Accompagnement des plates formes d'appui et de suivi des décrocheurs

Eléments de contexte :

- Instruction interministérielle du 22 avril 2009
- Plan Agir pour la jeunesse du 29 septembre 2009
- Mise en place d'outils de repérage et de suivi des décrocheurs (délibération CNIL du 2 décembre 2010)
- Circulaire Interministérielle du 9 février 2011

Enjeux :

- Viser la prise en charge de l'ensemble des décrocheurs
- Mettre en place une organisation plus rapide, plus lisible et mieux coordonnée en mutualisant l'information, les moyens et les solutions
- Identifier les obstacles à l'insertion des décrochés
- Quelle évolution des organisations et modes de fonctionnement existants ?
- Quelles nouvelles solutions pour les décrocheurs ?

Éléments d'évolution :

- Une définition du décrocheur cadrée par la loi et fondée sur l'obtention d'une certification inscrite au RNCP
- Un nouveau système d'information (SIEI) pour repérer les décrocheurs et faciliter le processus de traitement
- Une dynamique locale élargie à la contribution de tous les acteurs sous l'autorité du préfet de département qui a nommé le responsable départemental

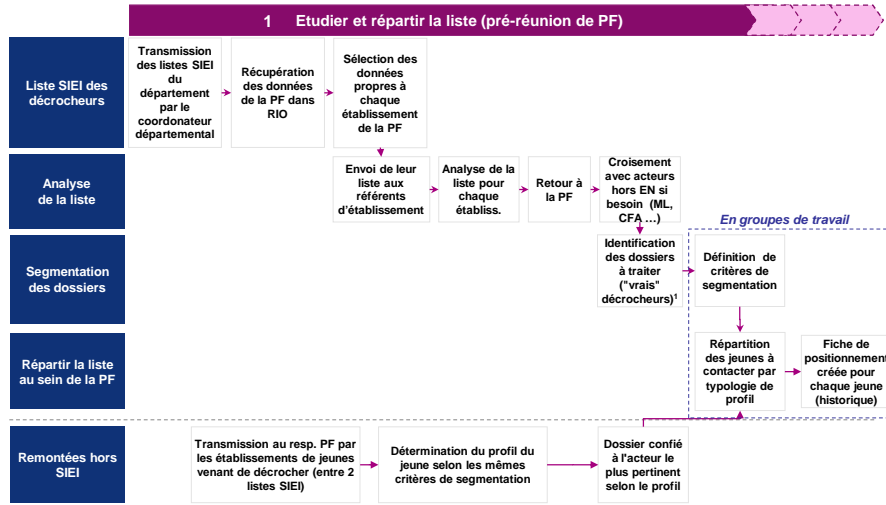
Modélisation

Document de travail – pour discussion

Partenaires opérationnels

	Plate-forme	Groupe de travail	Acteur spécialiste	Cercle élargi
Rôle	<p>Identifie les profils de décrocheurs</p> <p>Définit les acteurs à impliquer</p> <p>Détermine l'accompagnement du jeune (structure, référent, solution)</p> <p>Propose de nouvelles solutions</p> <p>Assure le suivi et l'évaluation locale du dispositif</p>	<p>Détermine les critères de segmentation des profils de décrocheurs en amont</p> <p>Accueille et écoute des référents d'établissement pour répartir les décrocheurs selon leur profil</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Fiche de synthèse réalisée par le secrétaire de la PF 	<p>Accompagne le jeune</p> <p>Propose des solutions adaptées</p>	<p>Est informé du fonctionnement général de la plate-forme</p> <p>Informe la plate-forme de son offre de solutions ou de son action en relation au décrochage</p> <p>Sollicite (ou peut être sollicité) par la plate-forme</p>
Membres (structure pouvant évoluer)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Responsable de PF ▪ Coordo. de bassin EN ▪ Référent MGI de bassin ▪ Référents ML + directeur ▪ Délégué du préfet ▪ Directeurs CIO de district ▪ Responsable des établ. privés sous contrat ▪ Repr. des CFA ▪ Corresp. formation région ▪ Chefs de projets CUCS / CLSPD 	<p>Critères de segmentation</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Groupe de travail avec tous les membres de la plate-forme <p>Répartition des jeunes</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Plusieurs groupes de travail ▪ Animés par un binôme de membres de la PF 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ COP ▪ Référents MGI d'établ. ▪ Chefs d'établissements ▪ Services soc. (EN / Ville) ▪ Centres sociaux ▪ CLSPD ▪ ADDAP 13 ▪ EPM ▪ PJJ ▪ Educateurs spécialisés ▪ CMP ▪ MDPH 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conseil général ▪ Conseil régional ▪ CCI ▪ Chambre des métiers ▪ Chambre agricole ▪ Employeurs ▪ Pôle Emploi ▪ CFA ▪ Ecole de la 2e Chance ▪ EPIDE ▪ Armée ▪ DIRECCTE
Réunions	4 réunions par an	Une réunion avant Octobre, puis ad hoc	Implication ad hoc	Implication ad hoc

Détail des grandes étapes de traitement du dossier du décrocheur



Le dispositif APIPAQ

Construction du réseau de partenaires	Installation des plateformes	Phase de repérage	Phase d'adhésion	Phase d'accompagnement
<p>Convaincre les partenaires institutionnels.</p> <p>Identifier les partenaires du territoire dont l'action répond à un ou plusieurs besoins des jeunes</p> <p>Rencontrer les partenaires pour recueillir leur avis sur le dispositif</p> <p>Signature d'une convention de partenariat précisant les objectifs de l'action et les connexions entre la mission initiale du partenaire et l'intervention dans le dispositif.</p>	<p>Repérer un organisme de formation bien repéré sur le territoire.</p> <p>Choisir les lieux d'accueil accessibles, équipés et agréables pour le jeune. Il doit s'approprier ce lieu pour s'y rendre avec plaisir.</p> <p>Il doit y trouver des pairs et pouvoir échanger sur les sujets qui le préoccupent.</p> <p>Chaque lieu d'accueil dispose d'un référent unique pour le jeune.</p>	<p>Les partenaires institutionnels mettent en marche un repérage des jeunes par les moyens proposés à la fois par leur structure mais aussi par les plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs.</p> <p>Les partenaires présents sur les lieux de vie des jeunes sont mobilisés. Le dispositif est médiatisé.</p>	<p>Soigner le premier accueil du jeune. La personne à l'origine du repérage lui a présenté préalablement le dispositif et peut l'accompagner au premier entretien.</p> <p>Le référent accompagne le jeune pour établir un bilan personnel et scolaire.</p> <p>Le jeune est mobilisé sur des ateliers qui l'intéressent et lui permettent de donner un sens à ses actions.</p> <p>Cette période conduit le jeune à formaliser son engagement par la signature d'un contrat. Cet engagement contractuel précise les conditions de l'accompagnement</p>	<p>Le jeune s'engage sur un parcours. Le dispositif met à sa disposition des ressources :</p> <p>Un lieu d'accueil permanent</p> <p>Un référent unique</p> <p>Des outils multimédia</p> <p>Des occasions de réussites (brevet de secourisme, certificat de navigation...)</p> <p>Un itinéraire balisé en fonction de ses besoins :</p> <p>Entretien individuel, regroupement, visites, remise à niveau, activité sportive ou culturelle, découverte des métiers, formation...</p>

Mise en place d'un comité de suivi pour accompagner collectivement le parcours du jeune ce qui sous entend un investissement important de la mission locale et de la mission d'insertion de l'éducation nationale.

Mise en place d'un comité de pilotage associant les acteurs du territoire et en particulier les institutionnels pour vérifier la pertinence de l'action mais aussi et surtout pour rendre faisables et effectifs les partenariats sur le terrain.

4. Impacts sur la structure

Par opposition à l'Education Nationale et sur un plan juridique, les missions locales ont une personnalité propre. Il s'agit d'associations créées à cette fin par des communes ou des groupements de communes. Ces instances regroupent les élus des collectivités territoriales, les services de l'État, les partenaires économiques, sociaux et associatifs. Leur financement est basé sur l'élaboration d'un projet associatif validé par l'Etat et la Région.

Pour mener à bien leurs actions, ces organismes s'appuient sur leurs partenaires et sur les entreprises. Elles se tiennent informées des spécificités économiques, démographiques et politiques du territoire, avec le soutien des financeurs (État, Conseil Régional, Conseil Général, Intercommunalités, Communes, Fonds Européens...).

Leurs principes d'actions s'appuient sur un projet de territoire. Ce dernier prend en compte les demandes des Pouvoirs Publics, à l'échelon National comme au niveau régional. Ces attentes sont exprimées par les grandes orientations politiques et matérialisées par des conventions avec l'Etat (CPO), le Conseil Régional (PAO), également avec le Conseil Général selon les départements. Ces conventions formalisent l'engagement des Missions Locales, structurent la présentation des objectifs, des moyens humains et financiers mis en œuvre, conformément aux exigences de la Loi de Finances.

De plus, la région s'est engagée dans un processus de renforcement de la territorialisation de ses politiques d'emploi, de formation, de santé et de solidarité par le biais d'instances de démocratie : les COTEFE qui ont pour missions de débattre des grands objectifs du PRDF.

L'efficacité des prestations offertes aux jeunes

Ce sont les Missions Locales, en association avec le Pôle emploi, qui mettent en œuvre le droit à l'accompagnement qu'a tout jeune de 16 à 25 ans révolus, en difficulté d'insertion sociale et professionnelle. A l'écoute permanente des entreprises et de leurs besoins de recrutement, les personnels des ML proposent aux employeurs des solutions proches du « sur mesure ». Les jeunes bénéficient d'un accompagnement durable et pointu, ce qui favorise le recrutement. Le suivi peut même continuer après l'embauche. Elles travaillent à la cohérence des interventions des acteurs de l'insertion, dans tous les domaines : orientation, formation, emploi, santé, mobilité, citoyenneté, sport, loisirs et culture. Elles ont pour vocation d'expérimenter et d'innover dans le champ de la jeunesse, pour construire des réponses adaptées.

Le Plan « Agir pour la jeunesse »

Instauré récemment (septembre 2009), il a créé pour les jeunes entre 16 et 18 ans, un droit à la formation ou à l'emploi, et obligation pour l'Etat d'assurer à ceux qui ont quitté le système scolaire, un suivi, des conseils et une offre de formation et/ou d'emploi. Pour l'organisation d'un suivi systématique des « décrocheurs », il est prévu de généraliser des plateformes régionales d'orientation. Dans cette optique, Le 23 juin 2010, Jean-Claude GAUDIN a accueilli à Marseille Marc-Philippe DAUBRESSE, alors Ministre de la Jeunesse et des Solidarités Actives, à l'occasion du lancement du premier laboratoire territorial pour la Jeunesse. Ce rendez-vous a donné lieu à la présentation d'APIPAQ. Elle a été présentée lors d'une réunion publique à la Cité des Métiers, en présence notamment de Marie-Josèphe PERDEREAU, Préfète déléguée pour l'Egalité des Chances de la Région PACA.

Ces laboratoires avaient ainsi vocation à rapprocher expérimentations et dispositifs de droit commun, en vue d'une mutualisation des moyens et d'une mise en synergie des acteurs, qui déplorent souvent et à juste titre, un manque de coordination des politiques.

- ➔ Mais ces laboratoires territoriaux pour la jeunesse se sont arrêtés après un remaniement ministériel.

En partenariat avec le Conseil Régional

La région PACA est signataire d'une "convention régionale de coopération académies d'Aix-Marseille et de Nice/Association Régionale des Missions Locales/Région". Elle a souhaité, au titre de ses compétences, ouvrir un droit à la qualification de premier niveau, pour les publics sortis du système scolaire sans qualification. Un Service Public de Formation Permanente et d'Apprentissage (SPRFPA) a vu le jour en 2006, dont un des acteurs majeurs est le réseau des Missions Locales. Parce que la formation, outil primordial pour mener à bien un projet professionnel, doit être largement accessible, la région participe à son financement en permettant l'acquisition des bases d'un métier, ou l'accès à une qualification reconnue par un titre ou un diplôme.

- ➔ Le Conseil Régional PACA même s'il n'a pas cofinancé l'expérimentation APIPAQ a été présent et actif au sein des Comités de Pilotage.

L'application « parcours 3 »

C'est un outil de recueil d'information et de connaissance du public jeune. Les ML et les PAIO sont équipées de ce logiciel pour que les conseillers puissent gérer la saisie quotidienne des dossiers des jeunes accueillis. Elle permet de décrire précisément les caractéristiques individuelles des jeunes, les situations qu'ils occupent sur le marché du travail, les services dont ils bénéficient.

Localement, cette application sert de pilotage pour chaque ML. Les remontées mensuelles d'information au niveau régional et au niveau national permettent des études à un niveau plus agrégé. Pour s'assurer de la qualité des données, des contrôles de cohérence et une charte de saisie ont été conçus pour corriger et homogénéiser les comportements de saisie sur l'ensemble du territoire.

- ➔ Des outils de cohérence de saisie ont été créés pour garantir l'enregistrement des jeunes engagés dans un programme d'appui et de suivi au décrochage

Les pratiques des conseillers

Les conseillers développent des interventions, voire des dispositifs qui visent à faire découvrir à ces jeunes un ensemble de métiers et de professions. En tant que prescripteurs, ils participent à la construction et au suivi de formations générales et/ou qualifiantes, qui sont ensuite proposées par des organismes conventionnés par la Région, mais ils peuvent en prendre certaines en charge directement. Ces dispositifs prennent des formes variées : invitation de professionnels, visite d'entreprises, participation à des forums, ateliers et sessions à thème, enquêtes menées par les jeunes, stages d'observation ou d'immersion dans les entreprises.

On remarque que le principe d'un suivi pas à pas, nécessite l'utilisation quasi systématique de plusieurs types de supports et démarches, complémentaires aux entretiens. Le logiciel « parcours 3 » est obligatoirement dans le protocole d'accompagnement de chaque jeune. Des visites ont lieu dans les Bureaux Information Jeunesse, pour consulter les fiches du CIDJ, de l'ONISEP, de l'AFPA, les répertoires ROME du pôle emploi. Toutes ces recherches visent à élargir leurs connaissances dans les divers secteurs professionnels et à leur offrir, à terme, le plus grand choix d'orientations possibles.

En parallèle, ils interviennent sur des questions d'insertion sociale, elles peuvent s'avérer indispensables, en préalable à l'insertion professionnelle. Ils conçoivent alors des actions pour favoriser la mobilité et faciliter les déplacements, pour les aider financièrement. Ils mettent en place des actions d'information sur la santé et divers sujets de prévention. Certaines structures peuvent instaurer des permanences d'écoute, des lieux de paroles, et orienter vers un suivi psychologique.

Ces jeunes sont tout juste sortis du système éducatif, pour une part, une des principales difficultés réside dans le fait qu'ils ont peu ou pas d'expérience professionnelle, donc très peu de connaissance du monde du travail et du fonctionnement d'une entreprise. Pour une autre, au regard de leur âge, ils n'ont pas la maturité leur permettant de prendre des décisions, de faire des choix définitifs, de faire aisément des compromis, et tout simplement de se projeter dans le futur. Mais ils peuvent tout de même parler de leur désirs et envies, diverses et variées, qu'ils ne peuvent résumer en un seul projet. Ils soulignent qu'ils sont adolescents, en pleine construction de leur identité, il paraît donc naturel qu'ils puissent changer d'avis, que leurs comportements soient indécis. Dans ces cas-là, ce ne sont pas les caractéristiques d'une incapacité à faire des choix, mais bien celles d'un jeune qui se cherche au travers de différentes expériences. Et cela peut prendre un certain temps !

Ces jeunes évoquent le fait de vouloir vivre leur jeunesse, ils ont besoin de temps pour mûrir, grandir mais aussi pour accepter de prendre des responsabilités et avoir le courage de s'engager dans l'élaboration d'un « projet d'avenir ». Pour eux, le rôle des conseillers, va plus dans le sens d'un accompagnement préparatoire, de mise en confiance de soi, sans trop comprendre la notion de parcours, mais en acceptant de se laisser guider par des personnes « bienveillantes ». Ce qu'ils mettent en avant dans un premier temps, c'est qu'ils ont besoin d'être écoutés et rassurés. La prise en compte de ce laps de temps est une condition sine qua non pour que les conseillers puissent établir un diagnostic de la situation du jeune, cerner l'ensemble de ses problématiques et ensuite, pouvoir lui faire des propositions pertinentes.

Ces jeunes n'évaluent pas l'accompagnement par rapport aux propositions qui leurs sont faites. Mais la qualité des relations qui s'instaurent avec leur conseiller, l'écoute et le non jugement, leurs apportent beaucoup, même si rien ne se passe dans l'immédiateté sur le chemin de l'insertion. Ils acceptent petit à petit qu'une personne se mette à leur écoute, essaye de les comprendre pour mieux les guider dans leurs voies d'insertion sociale et professionnelle. Il s'agit alors de définir une orientation et de fixer avec le jeune des objectifs qu'il devra s'efforcer d'atteindre. Pour ces bénéficiaires, il semble important de s'engager dans un processus d'orientation, différent de ceux qui sont restés dans le système de formation initiale. Ils sont ainsi soumis à des problématiques qu'ils ne pourraient résoudre seul, sans l'aide de la Mission locale.

Une méthodologie de traitement des situations de décrochage scolaire

Dans les faits, il apparaît assez réaliste de penser que l'orientation des jeunes en dehors du système de formation initiale, ne peut se faire exclusivement avec les professionnels de l'éducation nationale. L'ensemble de la communauté éducative est mobilisé pour lutter contre le décrochage à trois niveaux : national, régional et académique. En référence au code de l'éducation, les partenaires extérieurs sont impliqués dans la lutte contre ce phénomène, afin d'éviter ou tout au moins, de réduire le temps d'errance du jeune. Dans ce cadre, la convention de coopération entre les académies d'Aix-Marseille et de Nice, la région PACA et l'ARDML visait notamment à faire en sorte que tout jeune qui a manifesté la volonté de quitter définitivement le système éducatif, soit suivi et pris en charge par des coordinations locales inter-institutionnelles dont chaque bassin de formation a été doté. Avec la généralisation des plateformes locales de suivi et d'accompagnement des décrocheurs sur l'ensemble du territoire sous la responsabilité des préfets, le travail partenarial entre acteurs de l'éducation, de la formation et de l'insertion a permis une prise en charge rapide et

adaptée. Le plan de lutte contre le décrochage scolaire prévoit en amont un meilleur repérage des jeunes ayant quitté le système éducatif sans diplôme, avec la mise en place d'un système interministériel d'échange des informations avec l'autorisation de la Cnil.

Les atouts des dispositifs des Missions Locales tiennent avant tout au dynamisme lié à leur autonomie, dès lors qu'elles ont démontré leur volonté de s'organiser en réseau pour contrebalancer l'hétérogénéité liée à cette autonomie. Les structures de ce réseau doivent être consolidées mais sont pertinentes dans leur principe. Cette indépendance entraîne des divergences dans l'organisation et la mise en œuvre de projets d'actions. Ils peuvent être modifiés de façon plus réactives, prenant compte la réalité de terrain, comparativement aux fonctionnements des établissements scolaires plus rigides. Les principes de la décentralisation déléguant une partie des pouvoirs de formation professionnelle et d'apprentissage au bénéfice des régions participent de cette immédiateté.

Mais pour autant, la mise en application des dispositifs n'est pas toujours celle qu'attendraient les conseillers. Des contraintes institutionnelles ne laissent pas toujours le temps suffisant pour les situations les plus compliquées. Le rôle des conseillers devient pour quelques cas, celui de prescripteurs d'actions. Les entretiens montrent que cette évolution ne correspond pas toujours aux attentes des bénéficiaires. Ce n'est pas la manière la plus pertinente de travailler avec les jeunes les plus éloignés de l'emploi, qui certes représentent une minorité du public accueilli par les ML, mais qui, malgré tout en font partie.

Conclusion :

Concernant l'orientation, il s'avère indispensable d'organiser un meilleur accès et une meilleure qualité de l'offre d'orientation professionnelle avant et après la sortie du système scolaire. Dans ce domaine, les missions locales ont acquis une expertise, qui peut contribuer aux réflexions concernant l'orientation au sein de l'école, mais aussi plus tard, dans des phases de réorientation. Afin que nul jeune ne soit oublié et que tous, notamment ceux sortis du système scolaire sans qualification, puissent être informés et orientés avant que leur situation ne se dégrade de manière alarmante, il faut mettre en place une véritable collaboration avec les services pédagogiques, sociaux et d'orientation de l'Education Nationale. La labellisation des acteurs au sein du Service Public de l'Orientation devrait y contribuer.

Les itinéraires qui mènent à l'insertion sont complexes et représentent une source de souffrance pour bon nombre de jeunes de cet âge. L'indétermination est le symptôme de l'embarras dans lequel ils se retrouvent face à l'obligation de faire des choix et d'envisager leur avenir.

Il existe actuellement un grand nombre de structures et de personnels chargés de l'orientation (centres d'information et d'orientation, missions locales, bureau d'information jeunesse, etc.) mais la conception d'une vision globale et stratégique de celles-ci semble faire encore défaut. Le rapprochement entre le système éducatif et le monde professionnel, impliquerait davantage les Missions Locales, et pourrait générer une valorisation des filières en alternance.

Par ailleurs, l'enjeu en termes de communication sur l'ensemble des dispositifs, semble de taille lorsque l'on considère que certains jeunes ont le sentiment d'être incompris, et du coup se sentent rejetés de la société.

La question du décrochage scolaire agit comme un révélateur des problématiques qui traversent l'école d'aujourd'hui. En constellation, ce sont le rapport au savoir, les modalités d'apprentissage, les démarches pédagogiques, les relations enseignants/enseignés, la vie scolaire au sein des

établissements qu'interroge la nouvelle sociologie de l'éducation dans la perspective de la réussite de tous.

Le décrochage scolaire est un phénomène social complexe et multidimensionnel. Les actions, qu'elles aient un caractère préventif ou curatif, doivent s'effectuer sur plusieurs plans pour être réellement efficaces. Il est nécessaire que toute l'équipe-école tienne compte des besoins particuliers des élèves à risque, collabore avec les parents de ces élèves et travaille de façon continue à améliorer le climat de la classe de l'école.

Il serait intéressant de s'interroger sur les profils des jeunes qui réussissent leur parcours d'orientation, ainsi que les méthodes et moyens qu'ils leur ont été proposés, pour le réaliser tel qu'ils l'avaient envisagé dès cet âge-là.

Enfin, deux étapes importantes ont préfiguré une forme de généralisation de l'expérimentation achevée ou ont été déterminantes sur la compétence développée par le porteur de l'expérimentation :

1. Expérimentation confiée au Rectorat d'Aix/Marseille portant sur la mise en œuvre et l'élaboration d'un guide des bonnes pratiques des plates formes de suivi et d'appui aux décrocheurs
2. La réponse à l'appel à projets de l'Accord National Interprofessionnel (ANI) du 7 avril 2011 sur l'accompagnement des jeunes demandeurs d'emploi dans leur accès à l'emploi pour des jeunes « décrocheurs ». La Mission Locale de Marseille a obtenu la prise en charge de 500 jeunes décrocheurs en développant un accompagnement individuel renforcé sur la base d'un cahier des charges élaboré paritairement. L'expérience et les outils mobilisés au travers d'APIPAQ seront bien sûr réactivés dans le cadre de ce nouveau dispositif.

Cette mise en œuvre de l'ANI Décrocheurs à Marseille simultanément au repérage instauré à partir du SIEI (novembre 2011) va permettre de rapprocher opérationnellement les services de l'Education Nationale avec ceux de la Mission Locale et ainsi enrichir l'offre de service spécifique à destination des jeunes ayant quitté le système scolaire prématurément.

Annexes obligatoires à joindre au fichier :

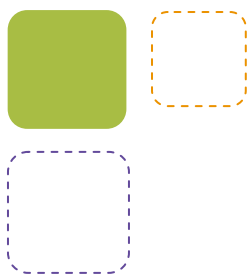
- **Tableau 1 sur les publics**
- **Tableau 2 sur les actions**
- **Tableau 3 sur les outils développés dans le cadre de l'expérimentation**



Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse

Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et de la Vie Associative
Direction de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative

Mission d'animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse
95, avenue de France 75 650 Paris Cedex 13
Téléphone : 01 40 45 93 22
<http://www.experimentationsociale.fr>



Exemples d'outils

